

COMMUNIQUE DE PRESSE
François BROTTE, conseiller énergie de François HOLLANDE

Loi NOME : il est urgent de revoir la copie

Paris, le 18 avril 2012

Après des hausses insupportables des tarifs du gaz et de l'électricité et l'échec de l'automatisation des tarifs sociaux de l'énergie, le Gouvernement persiste à vouloir passer en force pour imposer la spéculation sur le marché de l'électricité au détriment des consommateurs, y compris contre l'avis de l'Autorité de la concurrence elle-même.

Celle-ci a en effet rendu un véritable réquisitoire contre la politique d'ouverture du marché français de l'électricité à la faveur de l'examen d'un projet de décret d'application de la loi NOME qui vise à créer un marché de capacités de production, notamment en pointe, pour faire face à la hausse de la demande.

Ce système éminemment complexe et non évalué, aura plusieurs effets pervers :

Il renforcera le caractère spéculatif du marché de l'électricité en France et fera augmenter encore les prix, puisqu'il impactera la facture d'électricité des consommateurs à hauteur de « 200 à 500 millions d'euros supplémentaires par an » selon l'Autorité.

Surtout, en s'attachant à la seule production, il tournera le dos aux solutions durables que sont les économies d'énergie ou encore les mécanismes d'effacement, qui devraient guider notre politique énergétique.

François Hollande propose une véritable transition énergétique fondée sur la mise en place d'un grand plan de sobriété et d'efficacité énergétiques pour éviter le recours aux énergies de pointe plus chères et plus polluantes. La mise en place d'une tarification progressive permettra de valoriser une consommation responsable de l'énergie, tout en assurant l'accès de tous à une énergie abordable pour les besoins essentiels quotidiens.

A quelques jours d'une élection décisive pour l'avenir de la France, il est urgent de suspendre la mise en application de la loi NOME. Laissons aux Français le choix entre deux conceptions de l'énergie : spéculative, ou de bien public.